Auvergne Rhône-Alpes
Énergie Environnement

Lettre d'information semestrielle méthanisation

1er semestre 2023 - N° 29

Cette lettre d'information s'adresse à toutes les personnes intéressées par la thématique du biogaz et du biométhane. Elle est réalisée et rédigée en partie par AURA-EE, avec les contributions d'acteurs de la filière. Chaque contributeur est responsable de ses contenus. Si vous souhaitez réagir à l'un de ceux-ci, ou pour toute autre remarque, n'hésitez pas à nous écrire.

Bonne lecture !

En complément à cette lettre, consultez le **Centre de ressources régional méthanisation**.

SOMMAIRE

DES NOUVELLES RÉGLEMENTAIRES 3

Dernière minute - 10 juin 2023 : publication de deux arrêtés et un décret sur l'injection biométhane, dont le nouvel arrêté tarifaire expliqué par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes 3

Si vous l'aviez loupé 4

À NE PAS MANQUER ! PUBLICATIONS - APPEL À PROJETS - CHIFFRES CLÉS - ÉVÈNEMENTS 5

Publications 5

Appel à projets 7

Chiffres clés en région 7

Évènements 7

DES NOUVELLES DES TERRITOIRES ET DES ACTEURS TECHNIQUES ET INSTITUTIONNELS RÉGIONAUX 8

Les conseillers Chambre d'agriculture : une équipe renforcée 8

Agri Biogaz Avenir, une association créée par et au service des agriculteurs méthaniseurs et de la filière 8

DES NOUVELLES DES PROJETS D'UNITÉS DE MÉTHANISATION EN RÉGION 9

Biométhane, bioCO_2 et photovoltaïque en autoconsommation sur la nouvelle unité BIO MATH dans l'Allier 9

Une nouvelle unité de méthanisation inaugurée dans la Bièvre et un projet en bonne voie de concrétisation vers Vienne, accompagnés par Opale Énergies Engagées 9

Longue vie à vos déchets ! 10

Une nouvelle unité de méthanisation mise en service avec un épurateur Arol Energy 11

LES ACTEURS ÉCONOMIQUES RÉGIONAUX DE LA FILIÈRE 12

BIO-VALO vous accompagne dans la certification durabilité RED II 12

Les Moteurs Bernard recherchent des partenaires pour développer un moteur innovant biogaz pour groupe électrogène 12

Dans la Drôme, un collectif d'entreprises pour une mobilité décarbonée 12
L'accompagnement de MV Consultant dans le management QHSE, la gestion managériale ou encore l'amélioration de la performance 13
Solagro : une équipe renforcée en région, un savoir-faire reconnu et de nouveaux équipements pour la méthanisation 14
R&D : pour améliorer la production de biogaz dans les unités de méthanisation, Biogaz Services et WESSLING testent des enzymes naturelles et des antitartres 14
L'accompagnement pour les projets de méthanisation agricole par Biogaz Tech : contrôle de l'étanchéité au biogaz et certification RED II 15
Méthalac et sa filiale Biogaz Services intègrent le groupe Vinci Énergies 15
PRODEVAL Formation se dote d'ateliers pédagogiques pour son centre de formation 16

LES ACTEURS ÉCONOMIQUES EXTÉRIEURS INTERVENANTS EN RÉGION 17
AB Energy France renforce sa présence locale en région 17
SILOXA France, spécialiste du traitement du biogaz et du charbon actif 17

DES NOUVELLES RÉGLEMENTAIRES

Dernière minute - 10 juin 2023 : publication de deux arrêtés et un décret sur l'injection biométhane, dont le nouvel arrêté tarifaire expliqué par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

- **L'arrêté ENER2312725A du 10 juin 2023, fixant les conditions d'achat du biométhane injecté dans les réseaux de gaz naturel, vient abroger l'arrêté du 13 décembre 2021.**

Il concerne les installations nouvelles de production de biométhane par méthanisation de produits ou déchets non dangereux, de matière résultant du traitement des eaux usées, et les installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND). Les principales évolutions sont :

- L'annulation de la dégressivité automatique du tarif de 2 % par an, effectuée depuis novembre 2020.
- L'évolution des dispositions relatives à l'indexation de la grille tarifaire et du tarif dont bénéficie le producteur à compter de la prise d'effet du contrat.
- Les conditions de cumul d'un contrat d'achat à tarif réglementé avec une aide complémentaire à l'investissement.
- L'introduction de conditions d'efficacité énergétiques et environnementales :
  - Introduction d'un niveau maximum de consommation électrique de l'ensemble de l'installation de méthanisation, y compris l'installation d'injection.
  - Précision sur l'origine de l'énergie utilisée pour le fonctionnement de l'installation, hors véhicule.
  - Introduction, sous condition, d'une prime liée à l'autoconsommation de biogaz pour satisfaire les besoins de l'activité de pasteurisation, hygiénisation, prétraitement des intrants.

Pour les contrats déjà signés :

- Il introduit différentes dispositions proposant, aux titulaires de contrats déjà signés, de recourir à des avenants permettant de bénéficier des nouvelles dispositions d'indexation et des conditions d'efficacité énergétiques et environnementales du nouvel arrêté.
- Il permet également, aux titulaires de contrat signés sous les arrêtés du 23 novembre 2011 et du 23 novembre 2020, de supprimer les modalités de contrôle de la capacité maximale mensuelle (C max), afin de d'apprécier cette capacité maximale de production par année civile.

- **L'arrêté ENER2312723A fixe, quant à lui, le tarif d'achat du biométhane injecté dans le réseau de gaz naturel livré au cocontractant en dépassement de la production annuelle prévisionnelle.**

- **Le décret ENER2312719D permet, aux producteurs de biométhane, de modifier la production annuelle prévisionnelle ou la capacité maximale de production de biométhane une fois par période de 12 mois**, au lieu de 24 mois, et ce, pendant les deux prochaines années. Il permet également d'allonger, sans limitation de durée, le délai de mise en service en cas de recours pour les contrats d'achat dont la date de signature est postérieure au 24 novembre 2020. En cas de contentieux entraînant le dépassement du délai de mise en service de trois ans, la durée des contrats d'achat ne sera plus réduite de la durée de dépassement.

À noter : les aides à l'investissement 2023 de l'ADEME et le FEDER en région viennent compléter le soutien de l'État à la filière par le tarif d'achat.

- **Retrouver toutes les informations sur les aides méthanisation à l'investissement ADEME 2023**
- **Retrouver toutes les informations sur le FEDER en région présentées lors du webinaire régional du 27 avril 2023**

Si vous l'aviez loupé…

- **Directive RED 2 - Émissions de gaz à effet de serre et durabilité des intrants : report de l'obligation de certification au 31 décembre 2023**

À partir du 1er juillet 2023, le biométhane injecté devra faire l'objet d'une déclaration d'intrants, de durabilité et de réductions des émissions de gaz à effet de serre. Les informations présentes dans la déclaration nécessiteront une certification, dans le cadre d'un schéma volontaire de certification adossé à un organisme de certification.

Cependant, par un courrier en date du 26 mai 2023 de la Direction générale de l'Énergie et du Climat (DGEC), compte tenu de l'incapacité matérielle constatée à ce stade, parmi les organismes certificateurs, d'assurer des audits de l'ensemble des opérateurs du biométhane d'ici le 1er juillet 2023, il est demandé aux opérateurs obligés RED II de la filière biométhane **de disposer, d'ici le 30 juin 2023, d'une preuve écrite de prise de rendez-vous** pour un audit opéré au 31 décembre 2023, par un organisme de certification habilité RED II. Différentes entreprises en région proposent d'accompagner les unités de méthanisation vers leur certification RED II (cf. partie « Les acteurs économiques régionaux de la filière » pages 12 à 16).

Effectuer sa déclaration RED II

Textes réglementaires :

Consulter l'arrêté du 1er février 2023, relatif aux critères « communs » de durabilité

Consulter l'arrêté du 1er février 2023 relatif aux critères d'intrants, de durabilité et de réductions des émissions de gaz à effet de serre pour la production de biométhane

- **Rubrique ICPE 2783 encadrant les installations de déconditionnement de biodéchets ayant fait l'objet d'un tri à la source en vue de leur valorisation organique**

Les textes (un décret modifiant la nomenclature ICPE, ainsi que **deux arrêtés**) portant sur la création d'une rubrique ICPE 2783 pour les installations de déconditionnement de biodéchets ayant fait l'objet d'un tri à la source en vue de leur valorisation organique, sont parus au Journal officiel le 4 mars 2023. **Le décret n° 2023-153** prévoit que :

- Les installations traitant un tonnage supérieur à 10 t/j soient classées en enregistrement 1.
- Les installations traitant un tonnage inférieur à 10 t/j soient classées en déclaration 2.

La création de cette rubrique 2783 permet d'assouplir la règlementation en vigueur pour les installations citées, qui étaient auparavant classées dans la rubrique 2791 en autorisation pour un traitement de déchets supérieur à 10 t/j.

- **Règlement européen sur les émissions de CO_2 des véhicules lourds neufs**

Le 14 février dernier, la Commission européenne a publié une proposition de règlement sur les émissions de CO_2 des véhicules lourds neufs. Le texte fixe des obligations de réduction d'émissions de CO_2 aux constructeurs de poids lourds, d'autocars et de bus. Il sera examiné et amendé, en 2023, par le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne.

Un texte qui compte, pour le moment, exclusivement sur l'électricité et l'hydrogène pour décarboner le transport lourd. Aussi, comme un certain nombre d'acteurs, GRTgaz s'est mobilisé pour demander une évolution de cette proposition en y intégrant, notamment, le bioGNV dans le mix des solutions reconnues pour décarboner le transport lourd.

Retrouver les propositions de GRTgaz

À NE PAS MANQUER ! PUBLICATIONS - APPEL À PROJETS - CHIFFRES CLÉS - ÉVÈNEMENTS

Publications

- **Visualiser les flux de biogaz d'un territoire**

TerriSTORY®, outil partenarial d'aide au pilotage de la transition énergétique, propose une représentation des flux de biogaz depuis les intrants (déchets agroalimentaires, déchets ménagers, déchets verts, boues de STEP, fumiers et lisiers) jusqu'à la valorisation finale du biogaz (injection dans le réseau de gaz, valorisation thermique ou électrique), en détaillant les différentes étapes de traitement de ces intrants. Le diagramme de flux permet de visualiser, pour chaque territoire, les flux en équivalent énergétique (la taille du flux étant proportionnelle à sa valeur) entre les intrants des unités de méthanisation et la production d'énergie correspondante sur l'année 2019.

AURA-EE, avec l'appui expert de GRDF et GRTgaz - partenaires du consortium TerriSTORY® -, a développé la méthodologie d'estimation des flux de biogaz territoriaux en équivalent énergétique et leur représentation sous forme de diagramme de Sankey.

En savoir plus sur la méthodologie de calcul des flux de biogaz

Visualiser les flux de biogaz territoriaux sur auvergnerhonealpes.terristory.fr

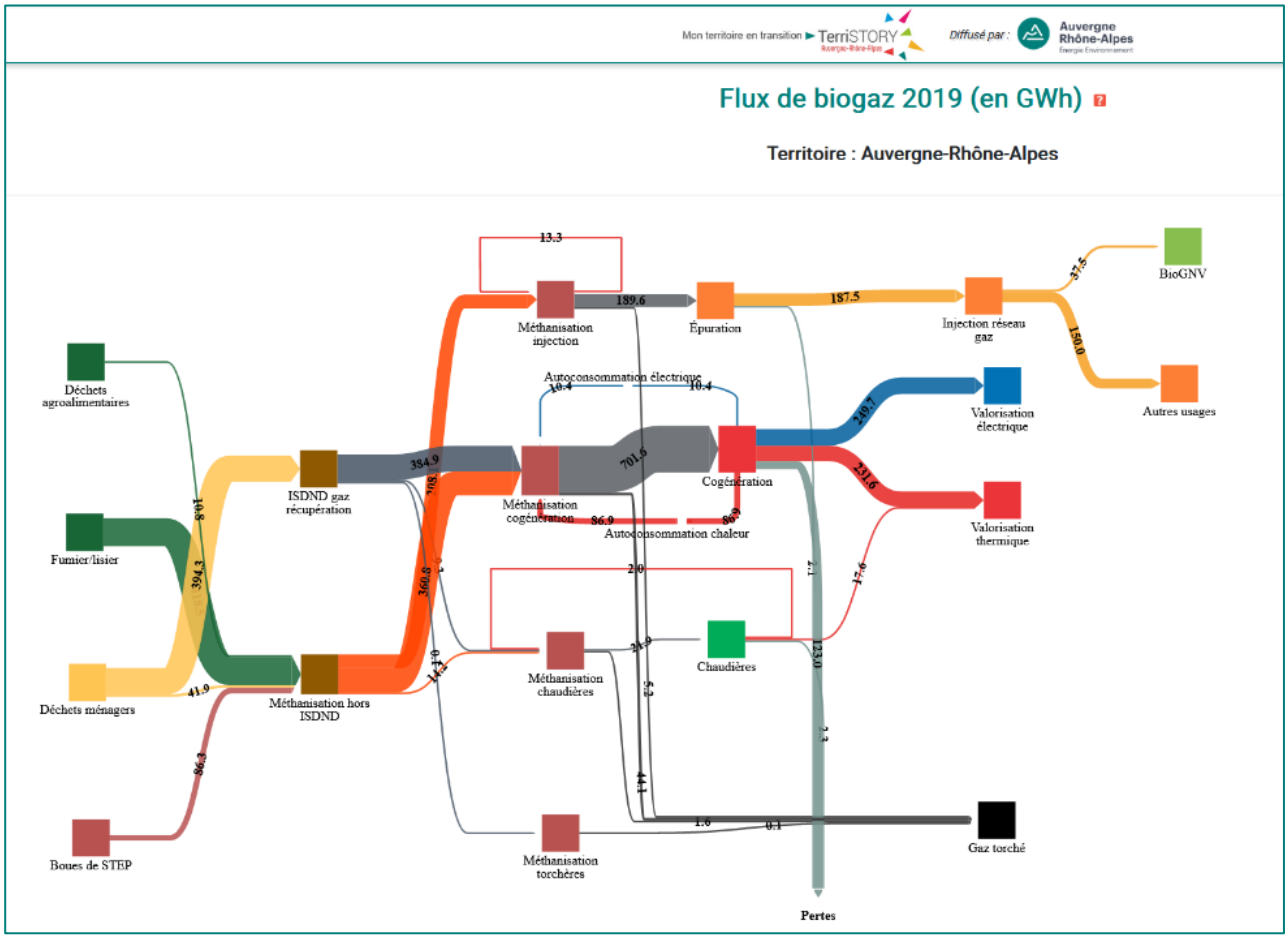

Flux de biogaz de la région Auvergne-Rhône-Alpes 2019
Source : TerriSTORY® Auvergne-Rhône-Alpes 2023

- **Quel potentiel territorial de méthanisation disponible?**

L'Observatoire régional climat air énergie (ORCAE) d'Auvergne-Rhône-Alpes met à disposition, pour chaque territoire de la région, une estimation du potentiel de méthanisation restant disponible à fin 2021, en déduisant le gisement déjà exploité du potentiel brut total.

En 2018, l'ORCAE a développé une méthodologie d'estimation du potentiel brut (c'est-à-dire total) de méthanisation à partir des différents intrants existant sur le territoire : déjections d'élevage, cultures intermédiaires à vocation énergétique, résidus de culture, restauration collective et commerciale, biodéchets, industries agroalimentaires, commerce et distribution, assainissement collectif. Cette estimation se base sur les hypothèses du Schéma régional biomasse. Depuis 2021, l'Observatoire estime également, annuellement, le potentiel net de méthanisation, en déduisant du potentiel brut les quantités d'intrants déjà utilisées par les unités de méthanisation, calculées à l'aide du suivi régional mutualisé de la filière méthanisation (suivi annuel DREAL / Région / ADEME, opéré par la DREAL et AURA-EE).

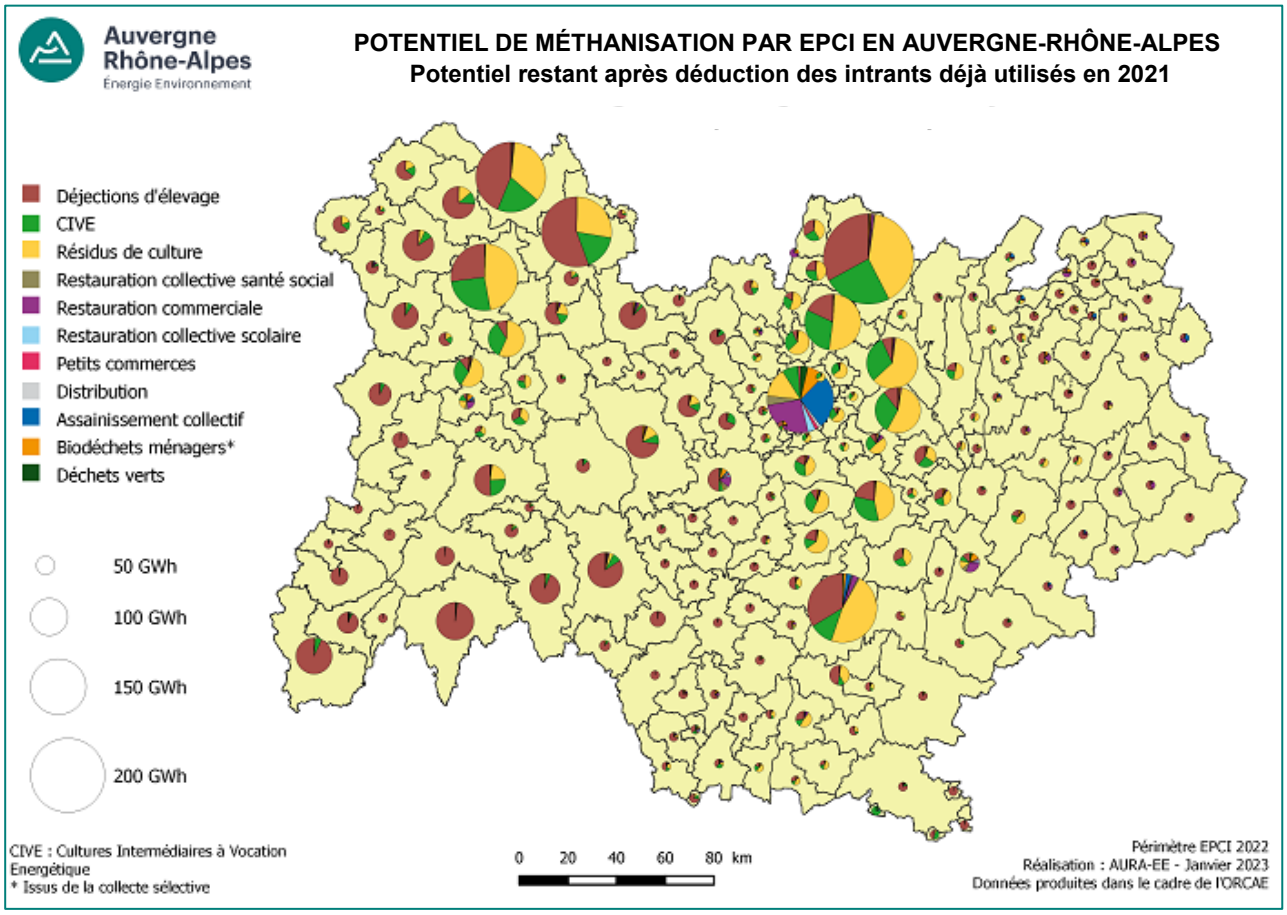

Source : ORCAE Auvergne-Rhône-Alpes 2023

En savoir plus sur la méthodologie d'estimation du potentiel méthanisable de l'ORCAE

Consulter les données et la carte de potentiel méthanisable restant à fin 2021, par EPCI, sur le site du CRAIG

Visualiser le potentiel territorial utilisé et restant sur auvergnerhonealpes.terristory.fr

- **Guide sur la sécurité des unités de méthanisation**

Le tout récent guide « ABC de la sécurité en méthanisation : Bonnes pratiques pour les opérateurs et exploitants d'unités de méthanisation » permet d'appréhender les fondamentaux de la sécurité sur un site de méthanisation.

Découvrir le guide

Appel à projets

ADEME : campagne nationale d'appel à projets Stations de bioGNV agricole et territorial

L'ADEME lance un **appel à projets, ouvert jusqu'au 29 septembre 2023, permettant de bénéficier d'un nouveau dispositif d'aide aux projets d'investissement dans les équipements nécessaires à la distribution locale de bioGNV agricole** sur des installations de méthanisation existantes.

L'ADEME soutient, par ce dispositif, le modèle dont la production et la distribution sont localisées en un même lieu, sans injection préalable du biométhane produit dans le réseau de gaz. Les installations de production par cogénération et avec injection du biométhane sont éligibles à ce dispositif d'aide.

Consulter l'appel à projets

Chiffres clés en région

Consulter le Panorama régional biogaz

Consulter le bilan de fonctionnement 2021 des unités de méthanisation en région

Consulter les open data sur Open Data Réseaux Énergies (ODRÉ)

Évènements

Revoir tous les webinaires organisés en région

DES NOUVELLES DES TERRITOIRES ET DES ACTEURS TECHNIQUES ET INSTITUTIONNELS RÉGIONAUX

Les conseillers Chambre d'agriculture : une équipe renforcée

« Notre identité : La neutralité et l'indépendance du conseil »

Les Chambres d'agriculture d'Auvergne-Rhône-Alpes sont aux côtés des porteurs de projets et des collectivités locales pour l'émergence et l'accompagnement des projets de méthanisation. Avec le soutien financier de l'ADEME, six conseillers énergie sont vos interlocuteurs pour un premier contact et donner suite à vos projets :

Jean-Paul Sauzet	Isère	jeanpaul.sauzet@isere.chambagri.fr	06 61 02 74 55
Enzo Casnici	Rhône	enzo.casnici@rhone.chambagri.fr	06 30 03 79 27
Florent Gagne	Haute-Loire • Loire	florent.gagne@haute-loire.chambagri.fr	06 30 03 79 28
Marion Delobeau	Puy-de-Dôme • Cantal	m.delobeau@puy-de-dome.chambagri.fr	06 30 09 62 73
William Chabre	Drôme • Ardèche	william.chabre@drome.chambagri.fr	06 22 42 54 04
Jérôme Jolibois	Allier	jjolibois@allier.chambagri.fr	06 45 03 28 33

Agri Biogaz Avenir, une association créée par et au service des agriculteurs méthaniseurs et de la filière

Créer une association pour pérenniser la filière de méthanisation agricole en Auvergne-Rhône-Alpes : ce projet - soutenu par l'ADEME, GRDF et l'AAMF - s'est concrétisé, en février 2023, avec **une trentaine d'agriculteurs méthaniseurs de la région, qui se sont regroupés au sein d'Agri Biogaz Avenir (ABA)**.

Visite de site, commande groupée, formation sur la gestion des risques sont des actions déjà mises en place, avec le partage d'expériences, qui permet de répondre aux problématiques d'exploitation des adhérents et des porteurs de projet. Les adhérents d'ABA se réunissent régulièrement pour **bâtir un modèle agricole de méthanisation durable adapté aux territoires** intégrant, notamment, le traitement des biodéchets et la qualité du retour au sol.

C'est autour de ce modèle qu'**ABA souhaite convaincre les agriculteurs méthaniseurs de les rejoindre**, afin d'agir, ensemble, pour une méthanisation agricole pérenne en Auvergne-Rhône-Alpes.

Contact : Laurent Strub, animateur
laurent@agribiogazavenir.fr - 07 72 22 61 71

Repas de réunion des adhérents avec les valeurs agricoles de convivialité et partage © ABA

DES NOUVELLES DES PROJETS D'UNITÉS DE MÉTHANISATION EN RÉGION

Biométhane, bioCO_2 et photovoltaïque en autoconsommation sur la nouvelle unité BIO MATH dans l'Allier

À Vallon-en-Sully dans l'Allier, PlanET a mis en service, fin 2022, **l'installation SAS BIO MATH**, adossée à l'exploitation agricole de Christophe et Fabrice Mathiaud.

D'une capacité actuelle de 135 Nm^3/h de biométhane au réseau GRDF, l'installation valorise les effluents d'élevage et végétaux (CIVE, etc.) produits sur la ferme. La particularité du site est la **mise en service conjointe d'une installation valorisant les off gaz de l'épurateur, à savoir la distillation, la liquéfaction et le stockage du bioCO_2**. Aussi, les exploitants ont mis l'accent sur une gestion très innovante de la **production d'énergie photovoltaïque** pour couvrir, en partie, les besoins du site.

L'installation de méthanisation SAS BIO MATH dans l'Allier © PlanET

Pour plus d'informations, consulter le site Internet

Contact : **info@biogaz-planet.fr** - 02 23 25 56 50

Une nouvelle unité de méthanisation inaugurée dans la Bièvre et un projet en bonne voie de concrétisation vers Vienne, accompagnés par Opale Énergies Engagées

- **Agri Méthabièvre en Isère : la plaine de la Bièvre alimentée en gaz vert**

Depuis le 14 décembre 2022, les habitants et les entreprises de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs (38) bénéficient d'un gaz vert, local et renouvelable. Opale était au côté des agriculteurs pour l'inauguration du site le 24 mars 2023.

Découvrir la rétrospective en vidéo

Inauguration d'Agri Méthabièvre © Opale Énergies Engagées

- **Bientôt du gaz vert, local et naturel à Eyzin-Pinet (38)**

Depuis quelques mois, la société Opale Énergies engagées accompagne les associés d'Agro Métha dans le redimensionnement de leur installation, la contractualisation nécessaire à l'obtention d'un financement bancaire et la recherche du financement.

Toutes les étapes planifiées à l'automne s'enchaînent pour préparer la construction du site à partir de début novembre 2023. En phase d'exploitation, cette unité permettra de valoriser, annuellement, près de 20 000 tonnes de matière agricole - effluents et cultures intermédiaires multi-services environnementaux (CIMSE) - avec la possibilité d'accueillir des biodéchets biodéconditionnés.

Labellisée Qualimétha, Opale est assistant à maîtrise d'ouvrage et maître d'œuvre.

Consulter le site Internet

Contact : Bénédicte Jorcin, directrice Développement à Opale Énergies engagées.

Longue vie à vos déchets !

En mai 2023, **le premier déconditionneur d'Isère** a vu le jour sur le site d'**Isère Biodéchets et de Méthavarèze.** Depuis octobre 2022, le bureau d'études SCARA Conseil a participé au suivi et au développement du projet. L'objectif est de collecter des denrées alimentaires périmées et de les valoriser en énergie. Ces déchets peuvent être issus de l'agroalimentaire, de plateformes logistiques, de grandes surfaces et de collectivités. Le déconditionneur est couplé avec une unité d'hygiénisation, afin de prévenir tous risques sanitaires. Pour la première année, **5 000 tonnes de déchets seront transformées en soupe**, avec la volonté d'augmenter le volume et de **tisser des liens avec les acteurs locaux.**

Retrouver toute l'actualité de SCARA Conseil sur Linkedin

Contact : **zoe.s@scaraconseil.fr**

Installation du biodéconditionneur sur le site d'Isère Biodéchets et Méthavarèze © SCARA Conseil

Une nouvelle unité de méthanisation mise en service avec un épurateur Arol Energy

Le 17 avril 2023, l'épurateur AE-Membrane a commencé à injecter ses premiers mètres cubes de biométhane dans le réseau GRDF, avec la mise en service de l'unité de méthanisation SAS Synergie des Combrailles, située à Pionsat (63).

Cette unité, qui injecte à hauteur de 130 Nm³/h de biométhane, est conçue pour atteindre 160 Nm³/h de biométhane à terme. L'équipement d'épuration a la particularité d'être extrêmement silencieux, grâce aux dispositifs de pièges à sons installés par Arol Energy, qui permettent de considérablement réduire les émissions sonores à proximité.

SAS Synergie des Combrailles à Pionsat (63) © Arol Energy

À une dizaine de kilomètres, un autre épurateur similaire a été livré le 23 mai 2023, à Saint-Marcel-en-Marcillat (03), pour une injection prévue d'ici la fin de l'année.

Arol Energy compte, désormais, 42 unités en injection, dont 10 en Auvergne-Rhône-Alpes, région où trois unités sont en cours d'étude par les équipes d'Arol Energy, pour une injection entre fin 2023 et début 2024, auxquelles s'ajoutent six unités contractualisées. Le carnet de commandes d'Arol Energy, avoisinant la centaine d'unités à horizon 2025, lui permet de conforter son positionnement sur le secteur du biométhane en France.

Consulter le site Internet

Contact : 09 83 01 12 20

LES ACTEURS ÉCONOMIQUES RÉGIONAUX DE LA FILIÈRE

BIO-VALO vous accompagne dans la certification durabilité RED II

Acteur dans le domaine de la méthanisation et du biogaz depuis 2016, BIO-VALO accompagne ses clients, depuis maintenant plus d'un an, dans l'obtention de la certification RED II et a, aujourd'hui, plus d'une dizaine de références à son actif, sous les **schémas volontaires ISCC et 2BSvs**.

Pour rappel, RED II est une directive européenne qui a formalisé l'obligation, pour les méthaniseurs de plus de 19,5 GWh PCS ou 200 Nm^3, de se faire certifier. Les exploitants méthaniseurs doivent **fixer la date de leur audit avant le 31 décembre 2023. La preuve de cette prise de rendez-vous doit être communiquée à la DREAL avant le 1er juillet 2023.**

Cette directive est complexe à appréhender et à mettre en place, puisqu'elle exige l'implication de l'entièreté de la chaîne logistique des intrants : des fournisseurs de matières, jusqu'à l'unité de biogaz, en passant par les différents points de collecte et les négociants.

L'équipe de BIO-VALO aide les exploitants d'unités de méthanisation et les négociants de matières dans toutes les étapes de la certification, ainsi qu'au suivi et au renouvellement annuel.

Consulter le site Internet

Contact : **contact@bio-valo.com** - 06 16 73 35 17

Les Moteurs Bernard recherchent des partenaires pour développer un moteur innovant biogaz pour groupe électrogène

Située à Quincieux près de Lyon, l'entreprise Les Moteurs Bernard dispose d'une usine de 7 000 m² réalisant des moteurs spéciaux.

Lauréate de deux appels à projets de BPI France - **AAP PIAVE (Projets industriels d'avenir)** et **AAP FUI (Fonds unique interministériel)** et avec l'aide de la Région, l'entreprise développe un grand moteur biogaz de 1 000 kW destiné, principalement, à des groupes électrogènes. Il s'agira du seul moteur 100 % français pour cette taille, en concurrence des moteurs étrangers Jenbacher (États-Unis), Caterpillar (États-Unis), Man (Allemagne) ou Wärtsilä (Finlande).

Les Moteurs Bernard **recherchent des entreprises intéressées par des collaborations en consortium dans le cadre d'AAP** et pour partager un centre d'essai avec banc moteur pour le biogaz (et l'hydrogène).

Contact : Xavier Bernard - 06 26 18 11 47
Sapaic Industries - Les Moteurs Bernard F 69650 ZI Quincieux

Dans la Drôme, un collectif d'entreprises pour une mobilité décarbonée

Drôme Énergies Distribution est un collectif de cinq entreprises locales : ROVALER, Groupe Cheval, Prodeval, Transports J. Martin et Travelmove-Bertolami se sont associées pour **repenser le mix énergétique de demain** et offrir, à notre territoire et à ses usagers, des énergies alternatives renouvelables pour la mobilité. Toutes déjà engagées au sein de leur propre secteur d'activité, elles ont choisi d'**unifier leurs forces pour la transition en allouant un budget de quatre millions d'euros** pour ce projet d'avenir sur le territoire Valence Romans Agglo.

Face au constat de la raréfaction des énergies fossiles et de l'urgence climatique, Drôme Énergies Distribution a fait naître **trois stations de recharge au biogaz**, énergie verte issue de la méthanisation, qui est produite localement. Ces stations alternatives pour la mobilité, situées à proximité des grands axes routiers sur Valence, Romans-sur-Isère et Bourg-de-Péage, sont **accessibles aux particuliers comme aux professionnels et à tous types de véhicules.**

Consulter le site Internet

Contact : **contact@dromenergiesdistribution.fr**

Une première station ouverte à Valence en mars 2023
© Drôme Énergies Distribution

L'accompagnement de MV Consultant dans le management QHSE, la gestion managériale ou encore l'amélioration de la performance

Basé au cœur de la région, à Saint-Péray en Ardèche, et porté par plus de 15 années d'expériences dans le management opérationnel terrain et dans les systèmes de management QHSE (qualité, hygiène, sécurité et environnement) pour des entreprises aux besoins pragmatiques et visant l'autonomie, MV Consultant est l'articulation entre le réglementaire, la direction, l'opérationnel et le quotidien. Ses domaines d'intervention sont :

- **Identifier, maîtriser et piloter les risques**, avec la mise en place et le suivi d'un système de management QHSE, via l'analyse des risques et le suivi des documents obligatoires (ICPE, DUERP, DRPCE...).
- **Apprendre, être autonome, piloter ou faire piloter ses outils**, via des ateliers et des animations sur le terrain.
- **Piloter, corriger et améliorer son exploitation** : au travers un plan d'action adapté à la réalité et aux besoins du client, la définition d'indicateurs de suivi (ratio correctif sur préventif, propreté du site, pourcentage de refus, nombre d'accidents...) permet de mettre en place des actions utiles à la prise de décision.
- **Accompagner, fédérer, valoriser les équipes** : mettre en place une routine de management, des rondes journalières de surveillance, un management participatif, ou encore savoir déléguer, sont des leviers pour un management efficace et humain.

En savoir plus

Contact : Mathieu Vallée - **contacts.mvallee@gmail.com** - 07 66 29 83 66

Mathieu Vallée, dirigeant de MV Consultant
© MV Consultant

Solagro : une équipe renforcée en région, un savoir-faire reconnu et de nouveaux équipements pour la méthanisation

La dynamique des **projets accompagnés en région par Solagro (six à date)** - pour des acteurs agricoles ou des collectivités -, de l'étude de faisabilité à l'assistance à maîtrise d'ouvrage, ne cesse de croître. Pour suivre ce développement et renforcer ses compétences, l'équipe lyonnaise de Solagro a accueilli **deux nouveaux collaborateurs** : Estelle Schwebel, précédemment référente méthanisation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, et Nicolas Bijon, docteur à l'IMT Mines Alès.

Au même moment, pour attester de son savoir-faire et de la qualité de son travail d'accompagnement des acteurs de la méthanisation, Solagro a obtenu **une nouvelle certification Qualimétha® 2**. Cette labellisation, portée par le Club Biogaz (ATEE), fait l'objet d'un travail d'amélioration continue de la conception à la construction des installations (sécurité et fiabilité, respect de l'environnement, gestion de projets...).

Solagro s'est, par exemple, récemment équipée **d'un drone, de deux détecteurs multigaz portables et d'une caméra de détection thermique** pour effectuer des analyses d'étanchéité des installations. Ce matériel vient compléter l'ensemble des moyens techniques d'analyse et de mesure déjà en place.

Contact : Thomas Filiatre
thomas.filiatre@solagro.asso.fr - 06 08 90 72 95

Une partie de l'équipe de Solagro au travers de la nouvelle caméra thermique © Solagro

R&D : pour améliorer la production de biogaz dans les unités de méthanisation, Biogaz Services et WESSLING testent des enzymes naturelles et des antitartres

Depuis 2018, Biogaz Services fait confiance à WESSLING pour répondre aux enjeux d'analyses biologiques des unités de méthanisation qu'accompagne la société. Outre les analyses mensuelles de qualité de digestion, WESSLING a effectué, pour Biogaz Services, des analyses destinées à tester l'efficacité d'enzymes naturelles et l'innocuité d'antitartres. Après un minimum de 28 jours d'incubation dans des mini réacteurs, les différentes modalités mises en place se sont avérées concluantes : les enzymes ont un effet bénéfique sur la rapidité de dégradation de la matière organique et les antitartres testés présentent un impact négatif, allant de 2 % à 30 % de perte de production de biogaz.

Découvrir les détails du projet

Tests méthanisation © WESSLING

Consulter le site Internet

Contact : Robin T'Jampens, responsable pôle Valorisation / directeur de site adjoint
robin.tjampens@wessling.fr - 07 60 73 95 47
WESSLING France - 40 rue du Ruisseau 38070 Saint-Quentin-Fallavier (France)

L'accompagnement pour les projets de méthanisation agricole par Biogaz Tech : contrôle de l'étanchéité au biogaz et certification RED II

Biogaz Tech est un bureau d'études et AMO spécialisé en méthanisation agricole, **partenaire de la coopérative Oxyane** en région Auvergne-Rhône-Alpes. Son rôle est d'accompagner les sites de méthanisation à partir de l'étude de faisabilité, pendant la construction et jusqu'à l'exploitation de l'installation, en réalisant, notamment, des contrôles d'étanchéité.

Contrôles d'étanchéité biogaz : depuis la parution de la nouvelle réglementation ICPE en 2021, le contrôle de l'étanchéité au biogaz des unités est obligatoire. Autant pour la rentabilité de l'installation, pour l'environnement et pour la sécurité sur site, Biogaz Tech vérifie l'étanchéité de l'installation. De nombreux contrôles ont déjà été effectués en région Auvergne-Rhône-Alpes.

RED II : les sites de production de biométhane peuvent, désormais, faire certifier la durabilité du biométhane produit. Biogaz Tech propose un accompagnement tout au long de la démarche de certification. Plusieurs dossiers sont en cours en région Auvergne-Rhône-Alpes.

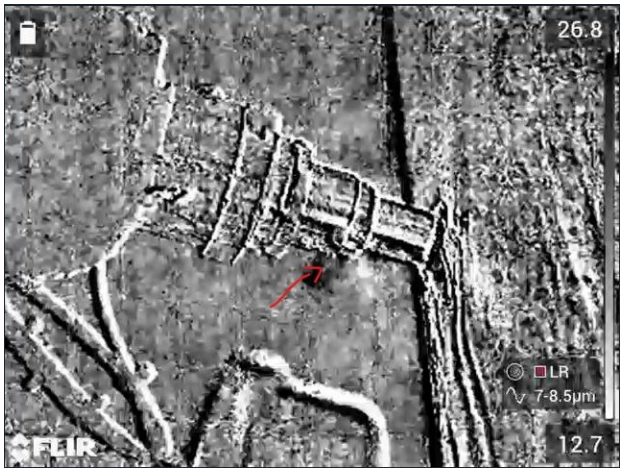

Contrôle d'étanchéité © Biogaz Tech

Consulter le site Internet

Contact : **info@biogaztech.fr** - 06 49 58 88 64

Méthalac et sa filiale Biogaz Services intègrent le groupe Vinci Énergies

Depuis 2018, Méthalac et sa filiale Biogaz Services ont à cœur d'être toujours plus performantes et efficaces dans la construction et le suivi des unités de méthanisation. C'est dans cette vision d'industrialisation à la française que leur direction a décidé d'intégrer le groupement de PME Vinci Énergies.

L'équipe Méthalac et Biogaz Service devant leurs locaux © Méthalac

L'équipe dirigeante reste en place avec, pour cap, de conserver et préserver les valeurs de ces belles sociétés : l'engagement, l'expertise, la flexibilité et le développement durable.

L'appui technique et financier du groupe Vinci Énergies est, pour Méthalac et Biogaz Services, l'opportunité de continuer de proposer à ses clients un accompagnement performant à tous niveaux.

Vinci Énergies permettra, par son expérience et ses moyens, d'appuyer, de rassurer le développement à l'international et facilitera l'implication de Méthalac dans les commissions nationales réglementaires pour faire avancer la filière de la méthanisation.

Ce groupe a pour singularité de regrouper des PME qui possèdent une très bonne expertise métier. Vinci Énergies renforce, ainsi, sa présence et complète son offre en matière d'énergie renouvelable.

Consulter le site Internet de Méthalac

Contact : **info@methalac.com**

Consulter le site Internet de Biogaz Services

PRODEVAL Formation se dote d'ateliers pédagogiques pour son centre de formation

La filière biogaz est en pleine expansion depuis plusieurs années. Aujourd'hui, avec plus de 500 sites en fonctionnement et une ambition de création de plus de 53 000 emplois d'ici 2030, c'est toute une filière qui se professionnalise.

PRODEVAL Formation, qui a ouvert en 2020, s'est déjà attelée à former plus de 2 000 apprenants en l'espace de deux ans. Avec près de 80 formations au catalogue et de nouveaux ateliers pédagogiques, PRODEVAL Formation compte devenir une référence en matière de formation pour le SAV des installations de gaz renouvelables.

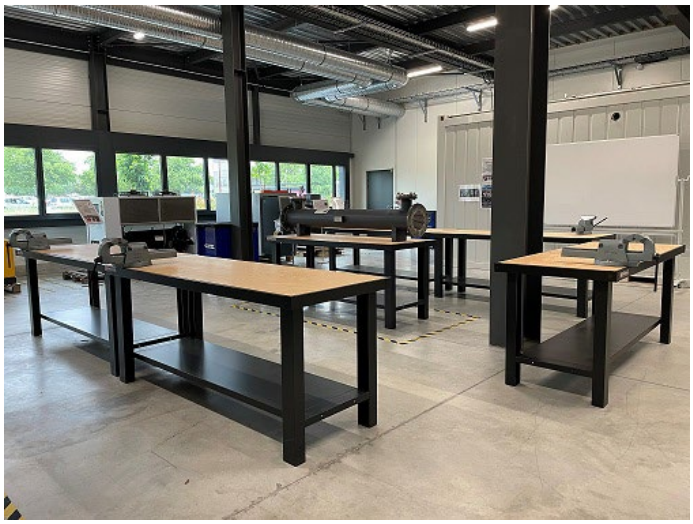

Les locaux de formation © Prodeval

Outre les formats standards de formations théoriques et le développement de la formation en réalité virtuelle, les ateliers pédagogiques de PRODEVAL Formation permettront une approche beaucoup plus pratique, avec de la manipulation de pièces détachées et d'installations biogaz, et cela, en toute sécurité. Une offre de formations précieuse pour la montée en compétences de l'ensemble des acteurs du biogaz.

Consulter le site Internet

Contact : Marion Demars, PRODEVAL Formation - **m.demars@prodeval.com** - 06 07 81 92 26

LES ACTEURS ÉCONOMIQUES EXTÉRIEURS INTERVENANTS EN RÉGION

AB Energy France renforce sa présence locale en région

Fort d'une première référence d'épuration de biogaz en Isère, qui injecte sur le réseau GRDF depuis mars 2022, et afin d'accompagner de futures installations qui seront mises en service d'ici la fin d'année 2023, AB Energy France a renforcé sa présence en Auvergne-Rhône-Alpes avec l'embauche de nouveaux techniciens de maintenance, sur Lyon.

En s'appuyant sur une expérience de maintenance d'installations de valorisation de biogaz (cogénération, épuration, liquéfaction) de plus de 40 ans, l'objectif est d'assurer une maintenance préventive dans la durée et de la réactivité lors de maintenances correctives pour maximiser la disponibilité des installations, grâce, notamment, à :

- une maintenance réalisée avec leurs propres équipes de maintenance ;
- une assistance 24/24 à distance et sur site ;
- un stock de pièces en interne.

Équipe de maintenance AB Energy en intervention © AB Energy

Consulter le site Internet

Contact : Romain Laffaille, responsable commercial - **romain.laffaille@gruppoab.com** - 06 38 90 32 66

SILOXA France, spécialiste du traitement du biogaz et du charbon actif

Depuis presque 30 ans, SILOXA accompagne plus de 1 500 sites de méthanisation, dont une trentaine en région Auvergne-Rhône-Alpes pour performer dans leur processus de désulfurisation.

Le charbon actif le moins cher au kilogramme n'est pas forcément le plus avantageux pour l'exploitant et réciproquement. Aussi, SILOXA France adapte le charbon actif idéal à chaque type d'utilisation.

Après une analyse du gaz et du processus, SILOXA France peut informer et conseiller ses clients pour baisser les charges occasionnées par le remplacement des charbons actifs par :

- le choix du charbon actif adapté ;
- le calcul du juste dosage d'hydroxyde de fer ;
- l'analyse de gaz ;
- l'analyse de processus.

Consulter le site Internet

Contact : Frédéric Bestautte - 07 56 27 33 74

Prestation de changement de charbon actif © SILOXA France

MERCI POUR VOTRE LECTURE
RENDEZ-VOUS EN FIN D'ANNÉE
POUR LA DEUXIÈME LETTRE SEMESTRIELLE DE 2023 !

CONTACT RÉDACTION

Guillaume Coicadan
guillaume.coicadan@auvergnerhonealpes-ee.fr

Pour être destinataire de la lettre, merci de vous inscrire auprès de **naomi.levannier@auvergnerhonealpes-ee.fr**

Une production :

Auvergne Rhône-Alpes Énergie Environnement

Avec le soutien de :

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité

ADEME AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE